ANNEXE IV
[1]

***Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852***

**Dénomination du produit : SEXTANT PEA**

**Identifiant de l'entité juridique : AMIRAL GESTION**

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?**
*[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]*

☐ **Oui**

- ☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental :** __ %
  - ☐ dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE
- ☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social :** ___ %

☑ **Non**

- ☑ Il **promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 10% d'investissements durables
  - ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif social
- ☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne fera aucun investissement durable**

**Par investissement durable,** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

## Dans quelle mesure les caractéritiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

**Les indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Suivi d'une Note ESG moyenne du portefeuille

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'une Note de performance ESG dont la grille de critères et d'indicateurs ESG a été conçue par Amiral Gestion sur la base de données collectées par une agence externe spécialisée, Ethifinance selon sa base Gaïa. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille Sextant PEA.

[1] Date du document : 1er mars 2023 – données arrêtées au 30/12/2022 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : https://api.amiralgestion.com/files/77d95eb8/2023_02_20_sextant_pea_prospectus_complet.pdf

**Note de Performance ESG** *(source : Amiral Gestion, Base Gaia Ratings d'Ethifinance)*[2]

*Au 30 décembre 2022*

| | **Note ESG** *(/100)* | *Couverture*[3] |
|---|---|---|
| **Sextant PEA** | **49,73** | *87,95%* |

**La note ESG du compartiment Sextant PEA est de 49,73/100 au 30 décembre 2022 avec un taux de couverture important de 87,95%.** La ventilation des notes par pilier Environnement - Social – Gouvernance, dont les résultats sont présentés dans le graphique ci-dessous, révèle particulièrement un bon niveau de notation sur la note de Gouvernance des valeurs en portefeuille, la note G moyenne s'établissant à 64/100.

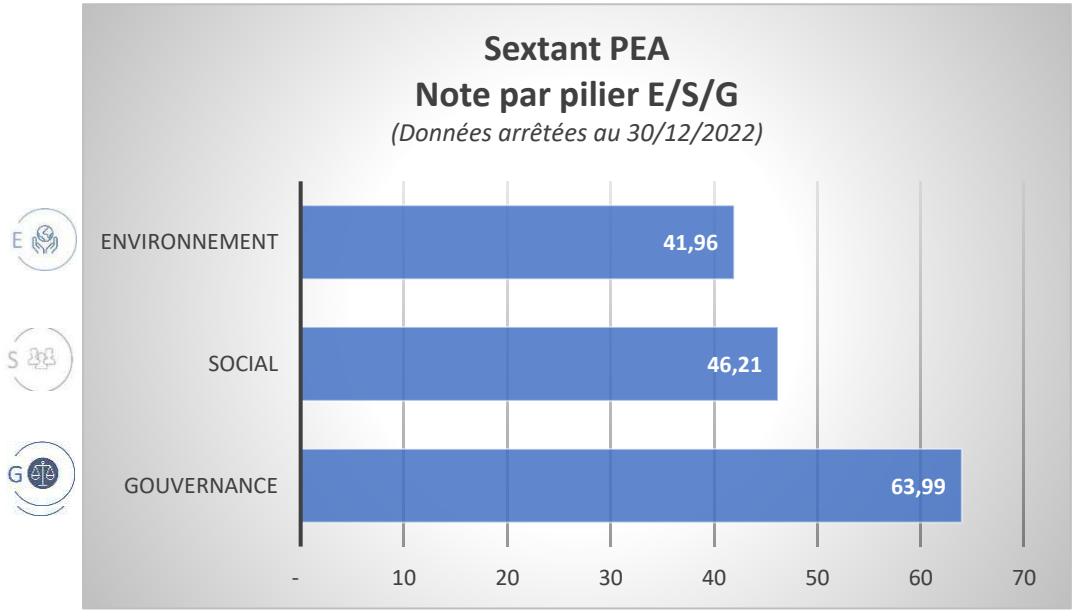


**Principaux contributeurs de la performance ESG du compartiment**

| Nom | Note ESG | Poids recalculé* |
|---|---|---|
| **SES IMAGOTAG** | 52,4 /100 | 6,75 % |
| **DERICHEBOURG** | 59,66 /100 | 4,48 % |
| **SYNERGIE SE** | 74,5 /100 | 3,09 % |
| **GROUPE CRIT** | 68,7 /100 | 3,12 % |
| **KONTRON** | 45,6 /100 | 4,53 % |

**Poids recalculé* :** poids réel en % de l'actif net, recalculé en fonction de la couverture effective de la donnée de notation ESG externe sur le portefeuille. Les instruments financiers du portefeuille, non couverts par la donnée de notation ESG, voient leurs poids annulés et ne contribuent pas à la notation ESG globale. Ces poids sont réalloués proportionnellement sur les lignes couvertes par la donnée de notation ESG externe.

[2] La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 100, 100 étant la meilleure note possible.

[3] Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 75% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

**Principaux détracteurs de la performance ESG du compartiment**

| Nom | Note ESG | Poids recalculé* |
|---|---|---|
| **CECONOMY** | 53,15 /100 | 0,01 % |
| **HEXAOM** | 40,7 /100 | 0,14 % |
| **SOLOCAL GROUP** | 70,7 /100 | 0,09 % |
| **CA PARIS ET IDF** | 73,8 /100 | 0,09 % |
| **CA TOULOUSE 31** | 39,6 /100 | 0,28 % |

**Poids recalculé* :** poids réel en % de l'actif net, recalculé en fonction de la couverture effective de la donnée de notation ESG externe sur le portefeuille. Les instruments financiers du portefeuille, non couverts par la donnée de notation ESG, voient leurs poids annulés et ne contribuent pas à la notation ESG globale. Ces poids sont réalloués proportionnellement sur les lignes couvertes par la donnée de notation ESG externe.

## Indicateurs de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant PEA, le compartiment a pris un engagement de suivi du portefeuille sur un indicateur de qualité environnemental en faveur du climat : l'Intensité carbone.

Le résultat de cet engagement au 30/12/2022 est restitué ci-dessous.

### ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

| DATE | INTENSITE CARBONE* SEXTANT PEA | |
|---|---|---|
| | Couverture | Portefeuille |
| **30/12/2022** | 96,43 % | **150,22** |

**LEGENDE*
*Source : Amiral Gestion – Données S&P Trucost*
*WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids * ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de C02 / M€ de CA.*
*Scope 1, 2 et partie indirecte du scope 3 amont.*
*N.B. : Seules les émissions directes - similaires aux émissions de "Scope 1"- et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de l'absence de* transparence des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

**Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant PEA**

Une analyse de performance du compartiment sur 7 indicateurs environnementaux est menée afin de mesurer l'impact du compartiment sur le climat et la biodiversité, ainsi que son exposition à des risques sous-jacent à savoir les risques physiques et de transition.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du compartiment Sextant PEA est restituée dans le tableau ci-dessous :

| | Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 *Scope 1+2+3* | Température et Alignement 2°C* | Empreinte environnementale EC/R (% CA)* | Part Verte (alignement à la Taxo_ EU[4]) *** | Part Brune (%CA)** | Risques de Transition* | Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé) Horizon 2050 (/100)* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Sextant PEA au 30/12/2022** | **52,2** 202,12 | **< 2 °C** | **1,71%** | **6,92%[5]** | **0%** | **1,01 %[6]** | **31,16** |
| *Couverture* | *96,43%* | *85,54%* | *85,54%* | *45,78%* | - | *74,7%* | *55,42%* |
| **Sextant PEA au 31/12/2021** | **46,75** 435.37 | **< 1.75 °C** | **1.76%** | **0.7%** | **-** | **15.17%[7]** | **33** |
| *Couverture* | *89,02%* | *89,02%* | *89,02%* | *44%* | - | *59,26%* | *76.83* |

** Source : S&P - Trucost **Source : MSCI *** Source : Sustainalytics*

**Le compartiment Sextant PEA est bien orienté sur le plan de ses métriques climat,** en particulier sa **part verte significative** s'établissant à 6,92% d'alignement à la taxonomie. De plus, son intensité carbone (scopes 1+2+3) s'est améliorée sur 1 an en passant de 435,37 TCO2E/m€ CA à 202,12, soit une diminution de **53,57%.** A noter que cette diminution provient notamment du scope 3, l'intensité sur les scopes 1+2 étant en légère augmentation. Une attention particulière sera portée sur l'alignement de la température, qui reste inférieure à 2°C mais en légère augmentation par rapport à la période précédente.

Enfin, l'augmentation de la part verte du compartiment (i.e. 0.7% en 2021 contre 6.92% en 2022) est à nuancer en raison d'un ajustement opéré dans la méthodologie de calcul liée au taux de couverture. On peut tout de même acter une bonne augmentation de cette part verte du compartiment Sextant PEA sur un an.

- ***… et par rapport aux périodes précédentes ?***

Cf. comparatif supra les données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

[4] Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises et sur la base d'estimations.
[5] Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 100% / Part de données reportées par les entreprises : 0 %
[6] %EBITDA à risque/scénario élevé - Horizon 2030
[7] Méthodologie - Unpriced carbon cost

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Le compartiment Sextant PEA promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 10% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion[8] est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;

- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Part d'investissement durable – Bilan au 30/12/2022**

| **Sextant PEA**<br>*(Données pondérées au 30/12/2022)* | |
|---|---|
| **PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES**<br>*Part d'ID minimale : 10%* | **43,53%** |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique | 36,48% |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux | 7,05 % |

Depuis le 30/12/2022, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité, parmi lesquels la prise en compte des PAI depuis cette date afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments. A ce titre, le compartiment dégage au 30/12/2022 une part d'investissement durable représentant 43,53 % de l'actif net du portefeuille.

[8] Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

  Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas **à des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

  Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidence négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis le 31-12-2022 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions ''investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

**Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle[9]**

*10*

Au 30 décembre 2022, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle[11].
Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

**Conformité du compartiment à la politique de non exposition à des controverses de gravité sévère[12]**

**Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité 5 (sévère),** conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

**Bilan global au 30/12/2022**

Au 30/12/2022, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

[9] La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.
[10] Le détail des règles d'exclusion est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.
[11] Taux de couverture d'analyse : 92.77%
[12] Taux de couverture d'analyse : 92.77%

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

**Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant PEA sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant PEA exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

## Bilan au 30/12/2022

- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Trois entreprises du portefeuille sont inscrites sous statut Watchlist et mises sous surveillance par Amiral Gestion[13] : META PLATFORMS*, TELEPERFORMANCE** et COMPAGNIE DE L'ODET***.

  *Taux de couverture d'analyse : 92.77%*

***Cas Meta Platforms[14]**

La société américaine Meta Platforms (ex Facebook), l'un des géants du Web faisant parti des GAFAM, a été mise sous surveillance à la suite de deux controverses sur la gestion des données personnelles des utilisateurs, plaçant l'entreprise sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (chapitre IV et VIII) pour atteinte à la protection des droits humains internationaux.**

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses qui s'est tenu le 12 octobre 2022**. En effet, la première controverse faisait état d'une **utilisation non autorisée des données personnelles par un tiers entre 2015 à 2018**, et a fréquemment fait l'objet d'allégations liées à un **traitement inapproprié de ces mêmes données**. Dans un second temps, une autre controverse a mis en évidence l'impact significatif que pouvait avoir les plateformes Facebook et Instagram sur **le respect des droits de l'homme des utilisateurs** dans les pays en développement et des zones à risques.

Ainsi, une action collective a été menée devant les tribunaux suite au **scandale Cambridge Analytica** (2018) qui avait **exploité les données de 87 millions d'utilisateurs de Facebook**

[13] Décision du Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion du 12 octobre 2022
[14] Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainalytics

**sans leur consentement**. Ces informations auraient été utilisées en 2016 pour favoriser le vote des électeurs américains en faveur de Donald Trump. Ces types d'actions n'ont cessé de se multiplier depuis (condamnation de Meta à 395.5 millions d'euros par la DPC-Commission de protection des données irlandaise au nom de l'UE en janvier 2023). Ces sanctions coûteuses entrainent **un risque non négligeable de baisse du cours de bourse lié à la potentielle sortie d'autres affaires ainsi qu'à la future remise en cause de leur business model** (fondé sur les publicités ciblées qui risquent de devenir obsolètes rapidement) **par de nouvelles règlementations européennes.**

Par ailleurs, **Meta est accusée d'accorder une priorité supérieure à ses profits plutôt qu'à la qualité et la sécurité de ses produits.** Des documents internes ont fuité par la communication par un lanceur d'alerte au Wall Street journal laissant transparaitre que Meta était au courant de l'impact négatif de ses plateformes (conséquences néfastes sur la santé mentale des adolescents).

**A la suite de ces événements les équipes de gestion et d'analyse ESG d'Amiral Gestion suivent étroitement les nouveaux événements liés à ces controverses, la qualité de la communication de crise de Meta ainsi que les actions correctives sur lesquelles s'engagent l'entreprise** :

- Scandale Cambridge analytica : Meta est parvenu à un accord dans son procès Cambridge Analytica en acceptant de payer l'amende de 5 milliards de dollars décidée en juillet 2019. De plus, depuis la divulgation des fuites de données qui a impacté l'élection de D.Trump en 2016, Meta a mis en place début 2022 une nouvelle politique de confidentialité beaucoup plus claire et basée sur les recommandations des experts en protection de la vie privée. Ils ont également divulgué ce changement avec une notification que chaque utilisateur a reçue avec un résumé de ce qui a changé et comment Meta peut collecter et partager les données utilisateur. Ils ont également indiqué très clairement que cette nouvelle politique ne leur permettra pas d'obtenir plus de données qu'auparavant et sera beaucoup plus robuste en ce qui concerne les fuites de données afin qu'un scandale Cambridge Analytica ne se reproduise plus.
- Impact des réseaux sociaux sur les adolescents : L'article du WSJ était basé sur une interprétation de la recherche interne Meta qui fausse les résultats de l'enquête. L'évaluation de Sustainalytics est principalement basée sur cet article. En effet, Meta a communiqué que « contrairement aux allégations du Wall Street Journal, les recherches d'Instagram montrent que sur 11 des 12 problèmes de bien-être, les adolescentes qui ont déclaré avoir lutté avec ces problèmes difficiles ont également déclaré qu'Instagram les avait rendues meilleures plutôt que pires. Cette recherche, comme la recherche externe sur ces questions, a révélé que les adolescents déclarent avoir eu des expériences positives et négatives avec les réseaux sociaux. Nous effectuons des recherches internes pour trouver la meilleure façon d'améliorer l'expérience des adolescents, et nos recherches ont éclairé les changements de produits ainsi que de nouvelles ressources. En plus de mettre en contexte des résultats spécifiques, il est également essentiel de clarifier la nature de cette recherche. Cette recherche, dont certaines s'appuyaient sur les commentaires de seulement 40 adolescents, a été conçue pour éclairer les conversations internes sur les perceptions les plus négatives des adolescents à l'égard d'Instagram. Il n'a pas mesuré les relations causales entre Instagram et les problèmes du monde réel ». En outre, nous notons que Meta a fait la promotion des lignes d'assistance locales sur les troubles alimentaires et a mis en place un partenariat avec la NEDA (National Eating Disorders Association) afin d'aider les adolescents à avoir une meilleure image d'eux-mêmes et de leur corps. En outre, ils ont fait la promotion de comptes vérifiés qui partagent de la positivité et des conseils pour se sentir mieux. Lorsque nous comparons à TikTok, ce média ne fait pas de spécifique (hotlines, promotion, etc.) même si nous pouvons trouver des utilisateurs qui créent des vidéos sur ce sujet.

A la lueur des informations communiquées par Meta et l'analyse réalisée par le gérant en charge du suivi de l'entreprise, **la tendance semble assez favorable à ce stade avec des pratiques correctives que l'entreprise a commencé à mettre en place et une évaluation par MSCI qui classifie les controverses en gravité « Modérée » et non « Sévère ».** Nous

maintenons toutefois la mise sous surveillance et notre suivi de l'évolution, ainsi que les effets des pratiques de l'entreprise en ce qui concerne le traitement des données personnelles et les nouvelles règlementations qui vont être mises en place.

****Cas Téléperformance[15]**

La société Téléperformance, leader mondial des centres d'appel, a été mise sous surveillance le 10 novembre 2022 à la suite d'un événement générateur ayant fait chuter le cours de bourse à des niveaux records (-40%) pour un événement extra-financier à caractère social, plaçant l'entreprise sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 3) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre V) en matière d'empêchement de la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective**.

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance avec une action d'engagement.** En effet, la controverses remontée le 10 novembre dans un article du Time faisait état de la problématique de l'exposition à des risques psycho-sociaux des employés qui gèrent la modération des contenus mais également **« des tentatives de syndicalisation des travailleurs se sont heurtées à des intimidations et à des menaces »** (Colombia Is Investigating TikTok Partner Teleperformance | Time) **sur lesquelles le Ministère colombien du travail a lancé aussi l'enquête concernant des allégations d'antisyndicalisme**, fait ayant entrainé le statut en watchlist du Pacte Mondial en raison **des controverses remontées en Colombie mais aussi dans d'autres filiales du Groupe (ex. : Albanie, Pologne)**.

Par ailleurs, l'entreprise étant connue comme étant défaillante sur le thème de la gestion du capital humain et de respect de droit du travail, **il subsistait en novembre un risque non négligeable de poursuite de baisse du cours de bourse.**

**A la suite de cet événement les équipes de gestion et d'analyse ESG ont participé aux réunions de communication de crise à l'intention des investisseurs organisées par la Direction générale de Téléperformance et documenté le suivi du cas**.

A la lueur des informations communiquées par l'entreprise et l'analyse réalisée par la gérante en charge du suivi de l'entreprise, **la tendance semble assez favorable à ce stade avec des pratiques correctives que l'entreprise avait commencé à mettre en place mais qui n'étaient pas connues du marché. La communication de crise a par ailleurs été bien gérée et le cours de bourse a pu remonter à un niveau quasiment équivalent à celui d'avant crise en début d'année 2023.** Nous maintenons toutefois la mise sous surveillance et le suivi de l'évolution et les effets des pratiques RH de l'entreprise, ainsi que sur les conclusions de l'enquête du Ministère du travail colombien.

*****Cas Compagnie de l'Odet / Groupe Bolloré[16]**

La société française Compagnie de l'Odet, holding détenant 64% du capital du groupe Bolloré (multinationale de transport, pétrole, de logistique et de communication), a été placée par l'agence de notation Sustainalytics sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre IV) en matière d'atteinte au respect de la protection des droits internationaux de l'homme.** En effet, il est reproché au groupe Bolloré et donc à la Compagnie de l'Odet, d'être un actionnaire minoritaire mais significatif de la société Socfin (entreprise agro-industriel belge financière des caoutchoucs), qui a été accusée d'abus de droits humains sur les populations locales au Cameroun, Cambodge, Libéria, Nigéria et au Sierra Leone dans le cadre de l'exploitation de plantations d'hévéas en Afrique et en Asie afin de produire de l'huile de palme. En mai 2019, 10 ONG ont intenté une action en justice contre Bolloré afin de forcer l'entreprise à exécuter un plan d'action pour remédier aux violations présumées au Cameroun ; Bolloré a accepté ce plan après un processus de médiation de l'OCDE. Le même

[15] Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainalytics

[16] Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainalytics

mois, quatre ONG représentant 22 communautés au Liberia ont déposé une plainte auprès de la Société financière internationale contre la filiale de Socfin, SRC, affirmant que l'entreprise avait utilisé l'argent de la Banque mondiale pour des acquisitions foncières illégales et d'autres violations des droits humains et du travail. Par ailleurs, au Nigeria, la communauté du royaume d'Okomu a protesté contre la saisie de terres sur lesquelles la filiale de Socfin, Okomu Oil Palm, continue d'opérer. Au même moment, un rapport publié en septembre 2019 par le gouvernement de la Sierra Leone concernant son enquête sur un conflit communautaire a révélé qu'une autre filalie de Socfin, SAC, était impliquée dans un certain nombre de violations des droits communautaires et de l'environnement. En 2020, l'ONG Mongabay a signalé qu'un rapport gouvernemental ayant fait l'objet d'une fuite révélait que l'accord conclu par Socfin avec le gouvernement de la Sierra Leone légitimait l'appropriation de terres communautaires sans demander le consentement adéquat des communautés. Les ONG ont également déposé des plaintes en 2021 et 2022 selon lesquelles des certifications RSPO ont été attribuées à tort à diverses plantations de Socfin en raison de multiples faux pas dans le processus de certification. On peut noter également comme éléments de contexte que Compagnie de l'Odet est par ailleurs elle-même exposée à des plaintes en justice pour des plantations détenues en direct mais qu'en revanche le groupe Bolloré est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies.

**A la suite de ces événements, l'entreprise a été mise sous surveillance interne chez Amiral Gestion fin 2021. Pour conserver le titre à l'époque, nous avons tenu compte du changement de génération progressif à la tête du groupe et de la profonde restructuration en cours pour attendre de voir quel en serait le résultat final en termes de périmètre et d'amélioration durable des pratiques. A ce titre, la sortie de la plus grande partie des activités africaines par Bolloré, qui faisaient également l'objet de nombreuses controverses, actée début 2023, est une étape notable. Les équipes de gestion et d'analyse ESG d'Amiral Gestion ont de plus suivi de près le déroulement et les différentes étapes des controverses de la Compagnie de l'Odet et de ses filiales et documenté le suivi du cas**. Celui-ci **sera présenté au prochain Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion au printemps 2023 afin de faire le point sur les mesures correctives prises par l'entreprise, l'évolution de son profil ESG et décider des mesures éventuelles à prendre**.

*Description détaillée :*

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*
*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

**Le compartiment Sextant PEA prend en compte depuis le 31-12-2022 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) issus de l'annexe 1 des RTS SFDR. Une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée le cas échéant afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

Les informations sur la prise en compte des principales incidences négatives seront restituées dans le document périodique annuel du compartiment qui intégrera le format de reporting dédié au PAI et matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR. Cette annexe sera intégrée pour la première fois dans le document périodique de l'exercice 2023 qui paraitra au S1 2024.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

| SEXTANT PEA | | | |
|---|---|---|---|
| **Investissements les plus importants sur l'année 2022[17]** | **Secteurs** | **% d'actifs** | **Pays** |
| **SES Imagotag** | Technologies de l'information | **9,42%** | France |
| **Derichebourg** | Industries | **7,81%** | France |
| **Compagnie de l'Odet** | Industries | **6,76%** | France |
| **HelloFresh** | Biens de consommation de base | **5,11%** | Allemagne |
| **Kontron** | Technologies de l'information | **4,99%** | Autriche |
| **Viel & Cie** | Finance | **4,47%** | France |
| **Westwing** | Biens de consommation discrétionnaires | **4,24%** | Allemagne |
| **Bourse Direct** | Finance | **3,94%** | France |
| **Lumibird** | Technologies de l'information | **3,58%** | France |
| **TOTAL** | | **50,32%** | |

[17] Les principaux investissements retenus correspondent à la part maximum investie au cours de l'année 2022 représentant plus de 50% en cumulé

**L'allocation d'actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

***Sextant PEA***
*(Portefeuille arrêté au 30/12/2022)*

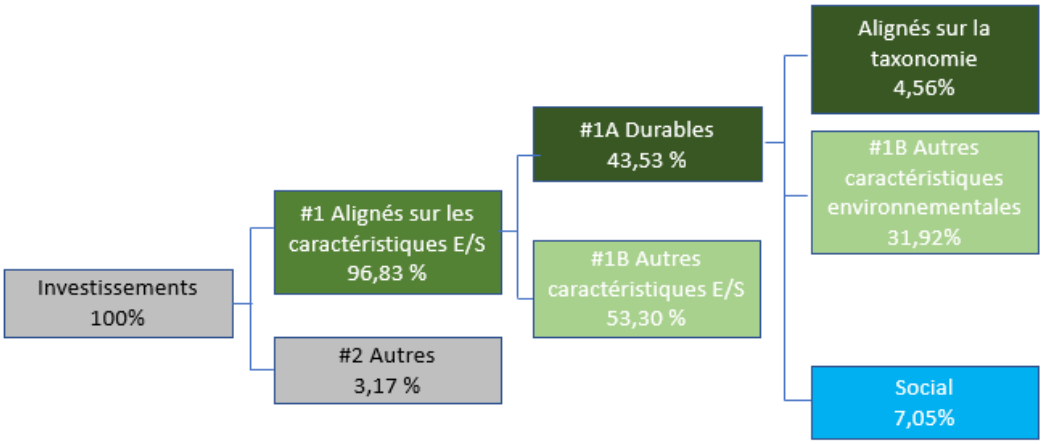


**La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
**La catégorie #2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :
- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Les principaux secteurs contributeurs de **la part d'investissements durables du compartiment établie à 43,53%** sont présentés ci-dessous au travers des 10 lignes les plus contributrices.

| Sextant PEA | | | |
|---|---|---|---|
| **10 lignes les plus contributrices à la part d'investissement durable au 30/12/2022** | **Secteur** | **% d'actifs** | **Pays** |
| **SES IMAGOTAG** | Technologies de l'information | **5,91 %** | France |
| **KONTRON** | Technologies de l'information | **3,97 %** | Autriche |
| **DERICHEBOURG** | Industries | **3,92 %** | France |
| **VIEL & CIE** | Finance | **3,75 %** | France |
| **BOURSE DIRECT** | Finance | **3,28 %** | France |
| **WESTWING** | Biens de consommation | **2,79 %** | Allemagne |
| **ARCELORMITTAL** | Matériaux | **2,11 %** | Luxembourg |
| **CEGEDIM** | Santé | **1,62 %** | France |
| **GENSIGHT BIOLOGICS** | Santé | **1,48 %** | France |
| **PLASTIC OMNIUM** | Biens de consommation | **1,34 %** | France |

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **Du chiffre d'affaires,** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx), pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

***Les deux graphiques ci-dessous montrent, en vert, le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la Taxonomie, le premier graphique présente l'alignement du produit financier sur la Taxonomie en regard de l'ensemble des investissements qui le composent, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique illustre l'alignement sur la Taxonomie uniquement en regard des investissements autres que les obligations souveraines.***

Le compartiment Sextant PEA n'est pas engagé à une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication des données d'alignement reste à ce jour encore partielle sur le marché : la règlementation CSRD sur la partie relative à la publication par les entreprises de la part verte alignée ne sera obligatoire qu'à partir de décembre 2022.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

***Sextant PEA***
***Part des investissements alignées sur la taxonomie au 30/12/2022***

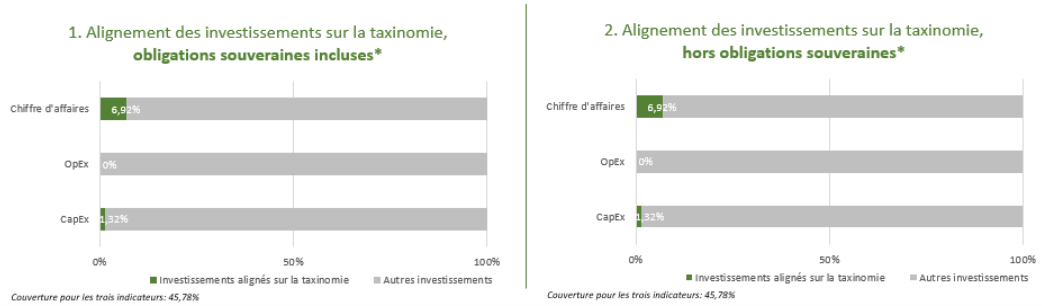


**Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.*

* Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 100% / Part de données reportées par les entreprises : 0 %

**SEXTANT PEA**

**PART VERTE : 6,92%**

Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, **le portefeuille révèle une part verte positive significative de 6,92%**, en progression depuis l'année dernière : en effet, la Part verte du compartiment au 30/12/2021 atteignait un alignement Taxonomie de 0.7%.

**Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :**

| Sextant PEA | | | |
|---|---|---|---|
| **Entreprise les plus contributrices à la Part Verte au 30/12/2022** | **Secteur** | **% du chiffre d'affaires** | **Nature d'activité éligible** |
| **MERCIALYS** | Immobilier | **96,86%** | Contributrice[18] |
| **DERICHEBOURG** | Industries | **55,79 %** | Contributrice[16] |
| **MERSEN** | Industries | **27,24 %** | Habilitante |

Focus sur le principal contributeur

**MERCIALYS**

**Statut d'alignement des activités :**

**« Acquisition et propriété d'immeubles »**
Contributrice | CA éligible EUR 170 M (96,86%) | Pass (Do No Significant Harm) | Pass (Green Safegards) |Source : données estimées - Mercialys SA Universal Registration Document 2020 (FY2020)

Mercialys SA est une société immobilière française. La société possède et gère un portefeuille d'actifs composé principalement de sites commerciaux situés en France métropolitaine et en outre-mer. Au cours de l'exercice 2020, la société a déclaré 175,4 millions d'euros de revenus au total, dont 172,9 millions d'euros provenaient des loyers facturés. L'entreprise perçoit des revenus de la location de centres commerciaux de quartier et d'actifs de centre-ville, de centres commerciaux régionaux de grande taille, ainsi que d'autres sites. La société a indiqué que 93% de ses actifs sont des centres commerciaux. Étant donné que l'entreprise n'a pas fourni de ventilation des revenus par actif, nous estimons que 93% des loyers facturés peuvent être attribués à cette activité, soit environ 160,8 millions d'euros. Par ailleurs, les autres sites sont constitués de deux cafétérias, d'un fast-food et d'une réserve foncière, les deux cafétérias et le fast-food étant considérés comme pertinents. Nous estimons donc que les trois quarts des 7 % restants de revenus locatifs facturés de 12,1 millions EUR peuvent être attribués à cette activité, soit environ 9,1 millions EUR. Les deux revenus locatifs facturés additionnés, nous concluons que Mercialys a réalisé 96,9% du total de ses revenus, soit environ 169,9 millions d'euros, de l'activité d'acquisition et de détention d'immeubles au cours de l'exercice 2020.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Parmi les 6,92% d'investissements du portefeuille en part du chiffre d'affaires alignés à la taxonomie, 0,6% correspondent à des activités habilitantes captées. Aucune entreprise ne figure dans la catégorie Activités de transition.

A noter que les activités bas carbones dites « contributrices » représentent la majeure partie des investissements alignés du portefeuille, captées à la fois sur le CA et les CAPEX, ce qui correspond à une part importante de pure players de l'économie verte en relatif de la part globale alignée constituée.

[18] Activité bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergies solaires ou éoliennes)

| *Part des investissements réalisés par types d'activités - Sextant PEA* | | | |
|---|---|---|---|
| *Couverture : 12,05% - Source : Sustainalytics* | ***Activité contributrice*** | ***Activité de transition*** | ***Activité habilitante*** |
| ***Part des CAPEX alignés*** | **1.32%** | **0%** | **0%** |
| ***Part des OPEX alignés*** | **0%** | **0%** | **0%** |
| ***Part du Chiffre d'Affaires aligné*** | **6,3%** | **0%** | **0,6%** |

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  NC

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.

**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?**

31,92 %

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants[19], **le compartiment Sextant PEA totalise au 30/12/2022 32,92% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Kontron (3,97%), Barco (0,48%), Ceconomy (0,08%), Westwing (2,79%), Kloeckner (0,59%), SAF-Holland (0,46%), Jacquet Metals (1,31%), Lumibird (0,52%), Viel & Cie (3,75%), Sopra Steria (0,47%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan environnemental à ce jour.

**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

7,05 %

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants[20], **le compartiment totalise au 30/12/2022 7,05 % d'investissements durables ayant un objectif social.**

Les entreprises éligibles sont SES Imagotag (5,91%), Trigano (0,87%), Believe (0,27%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

[19] amiral_gestion_investissement_durable_note_methodologique_012023_public_version_vf.pdf (amiralgestion.com)

[20] Source : MSCI ESG – Recherche Sustainable Impact Metrics

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient 3**,40 % de l'actif total** du portefeuille réel au 30/12/2022 et correspondait à des liquidités. Après un ajustement de cette part de liquidités sur un portefeuille sans dérivés (ces dernières représentant -7% de l'actif total), nous trouvons une catégorie « #2 Autres » évaluée à 3,17%.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnariales** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et, en matière d'amélioration de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2022 de l'activité de votes et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting vote 2022**

| | |
|---|---|
| Nombre d'AG votées | 84 |
| Pourcentage d'AG votées | **100%** |
| Nombre de résolutions votées | 1 443 |
| Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre" | **20%** |
| Nombre de résolutions d'actionnaire déposées | 6 |
| Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion | 1 |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende | 0% |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants | 14% |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs | 15% |
| Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé | Transactions stratégiques : 60%<br>Augmentations de capital : 55%<br>Rémunération des dirigeants : 14% |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé | Akwel, Alten, Aubay, Beneteau, Circassia, Danieli, Digital Bros, Dole, Focus Home, Funding Circle, Infotel, La Française de L'Energie, Lumibird, Mercialys, Niox, SII, Trigano, Ubisoft, Unibail : 100% |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible | Moderna : 33%, Nanobiotix : 38%, DO & Co : 44%, Sesa : 50%, Plastivaloire : 52%, Jacquet Metal, Odet : 55%, Picanol : 56%, Gérard Perrier : 60%, Plastic Omnium : 61%, EDF : 62%, Burelle : 63%, Aures : 65%, Fountaine Pajot, Groupe Guillin : 67% |

*Statistiques clés*

Pour le compartiment Sextant PEA, il apparait, au titre de cette campagne, **un taux d'opposition de 20%**. Globalement, ce taux témoigne d'une gouvernance que nous jugeons satisfaisante. Comme évoqué dans le rapport de dialogue et d'engagement actionnarial, nous avons régulièrement eu un dialogue pré-AG avec les sociétés en portefeuille afin de mieux comprendre le bien-fondé de certaines résolutions. Les sociétés détenues en portefeuille améliorent également leur transparence année après année, ce qui explique ce taux d'approbation satisfaisant.

Néanmoins**, le taux d'opposition ressort plus élevé pour les résolutions relatives aux augmentations de capital (55%).** Conformément aux lignes directrices de la politique de vote propriétaire d'Amiral Gestion, nous portons en effet une attention particulière aux résolutions de ce type, en particulier lorsqu'elles impliquent un risque de dilution significatif et/ou supprimant le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Pour ce type de résolutions, nous préférons en effet connaître dans un premier temps les contours des projets sur lesquels elles portent avant de nous prononcer, afin de nous assurer qu'elles n'aillent pas à l'encontre de l'intérêt des actionnaires minoritaires.

**Reporting de dialogue et engagement ESG 2022**

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2022, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

| Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2022 : | | | |
|---|---|---|---|
| **43**<br>Entreprises | **57%**<br>Du portefeuille<br>30-12-2022 | Engagements individuels et collaboratifs | Believe, Bourse Direct, Green Landscaping, Aubay, Beneteau, Ceconomy, Delta Plus Group, DO & CO, Groupe Crit, Econocom, Aperam, Derichebourg, Fountaine Pajot, Francaise Energie, Gensight biologics SA, Aures, Akwel, Cegedim, Casino TSSDI Perp (3.992% Perp call 01-2024 ), HelloFresh, Hexaom, Instalco, Jacquet Metals, Lumibird, Motor Oil, Mr Bricolage, Plastic Omnium, Prevas, S&t, SAF-Holland, SES Imagotag, Solocal new bridge 8% 15/03/2025, Sto - Pref, Synergie, Trigano, Viel & Cie, Wavestone, Westwing, Axway, Boiron, Home24*, Moderna Inc. *, Semcon AB (OPA 23/08/2022 5.25%)* |

* : Entreprises en portefeuille durant l'année mais absentes au 30-12-2022

**Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :**

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :

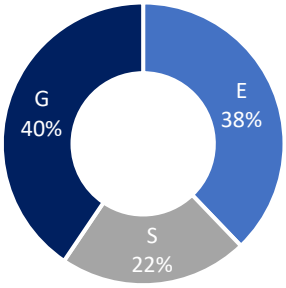


E **17** thèmes liées à la thématique environnementale

S **8** thèmes liées à la thématique sociale

G **15** thèmes liées à la gouvernance

| | | |
|---|---|---|
| **Pilier Environnement** | Mesures favorables à la transition écologique, en particulier de réduction de GES | Akwel, Aperam, Aures, Fountaine Pajot, Française Energie, SES Imagotag, Trigano |
| **Pilier Social** | Dispositifs de partage de la valeur avec les salariés (plan d'actionnariat salarié, plan d'attribution d'actions gratuites, intéressement, participation, plans d'épargne salariale, etc.). | Cegedim |
| | Mesures sociales, notamment en matière de préservation de l'emploi, de formation et d'inclusion | Aures, HelloFresh, SES Imagotag, Synergie, Wavestone |
| **Pilier Gouvernance** | Meilleures pratiques de gouvernance (mise en place de comités de rémunération, d'audit, présence d'administrateurs indépendants et d'administrateurs salariés, de pactes d'actionnaires, etc.). | Casino, Cegedim, Derichebourg, Gensight biologics SA, Motor Oil, S&T, SAF-Holland, Solocal, Synergie, Westwing, Home24* |
| **Engagement de transparence ESG** | | Aures |

* : Entreprises en portefeuille durant l'année mais absentes au 30-12-2022

**Illustrations d'actions engagement menées en 2022**

| SES IMAGOTAG | | |
|---|---|---|
| **Pilier** | E | **Environnement** |

Sur la partie environnementale de la société, et en particulier sur la durabilité de ses produits, nos recherches nous ont permis de constater que ses produits n'étaient pas forcément les plus performants en termes de durabilité et que rien n'était prévu pour leur recyclage. En échangeant avec la société sur ce point, elle s'est montrée très proactive et avait déjà identifié ces manques, en partie adressés depuis.

Enfin, nous avons sensibilisé la société sur la nécessité de mieux structurer ses données sur son impact environnemental et d'être plus transparente.
Par ailleurs, dans le cadre de la campagne Disclosure du CDP qu'Amiral Gestion a soutenu en 2022, nous avons demandé à SES Imagotag de répondre au questionnaire Climat du CDP.
SES est un acteur conscient, actif sur ces sujets et qui a fait preuve d'une bonne réceptivité au dialogue avec les actionnaires. Aussi, de premières avancées significatives dans la structuration de sa démarche RSE et en matière de reporting sont à mettre au crédit de l'entreprise au deuxième semestre 2022 : formalisation de plusieurs politiques, dont des politiques environnementale, droits humains et respect des droits au travail, un code de conduite pour sa chaine d'approvisionnement, un reporting ESG. L'entreprise a par ailleurs obtenu la certification Or par Ecovadis.
Enfin, suite à notre action d'engagement collaboratif en tant que lead pour la campagne Disclosure du CDP, SES a participé pour la première fois à la campagne en répondant au questionnaire.

| HELLOFRESH | | |
|---|---|---|
| **Pilier** | S | **Social** |

**Echanges suite à des allégations sur l'exploitation de singes dans la culture de noix de coco en Thaïlande**

Suite à la parution d'un article sur le site de l'association PETA dénonçant le travail forcé des singes dans la récolte des noix de coco chez certains producteurs thaïlandais, nous avons interpelé le CFO de Hellofresh car la société était mentionnée dans l'article comme un acteur s'approvisionnant chez certains producteurs locaux. Nous avons été rassurés par la responsabilité et le professionnalisme de la société en la matière. Hellofresh était parfaitement au courant de l'existence de ces pratiques chez certains producteurs. Au moment de la parution de l'article controversé, Hellofresh avait déjà redirigé l'essentiel de ses achats de noix de coco vers le Sri Lanka afin de réduire son exposition aux producteurs thaïlandais.
Sur les 19 marchés de la société, seulement 2-3 étaient encore partiellement fournit par la Thaïlande. L'intégralité des fournisseurs résiduels de Hellofresh en Thaïlande ont confirmé à la société qu'ils n'exploitaient pas de singes pour les récoltes. Malgré cela, Hellofresh continue de réduire sa dépendance à la Thaïlande, tout en hésitant de se désengager complètement du pays pour deux raisons :
1) la société préfère travailler avec les fournisseurs restant pour adresser le problème
2) la société émet des réserves sur le fait d'arrêter entièrement ses approvisionnements sur un pays donné sur la base d'accusation générales qui ne reflètent pas toujours la réalité des partenaires avec lesquels Hellofresh travaille. Cela serait par ailleurs punitif pour les fournisseurs adoptant les bonnes pratiques.
La démarche de l'entreprise nous parait parfaitement constructive et adéquate.

| SAF HOLLAND | |
|---|---|
| **Pilier** | **Gouvernance** |
| **Question écrite adressée au conseil d'administration lors de l'assemblé générale autour de l'alignement d'intérêt**<br><br>Nous avons toujours considéré que l'une des meilleures marques de gouvernance était d'avoir un bon alignement d'intérêt entre les actionnaires minoritaires et les instances dirigeantes.<br>Nous avons donc profité de l'assemblée générale de SAF Holland pour adresser une question écrite au conseil d'administration afin d'exprimer ce qui nous semblait constituer un manque d'alignement d'intérêt entre le conseil d'administration et les actionnaires, du fait qu'aucun membre du conseil d'administration ne détienne d'actions de la société à notre connaissance.<br>Nous avons reçu une réponse de M. Kleinschmitt, président du conseil, qui nous a affirmé que le sujet sera évoqué et débattu lors des prochaines réunions entre les membres du conseil, tout en précisant que certains administrateurs sont sujets à des restrictions liées à l'exercices de leurs fonctions qui ne leur permettent pas de détenir des actions. | |

**Démarches de dialogue et d'engagement collaboratives :**

En 2022, Amiral Gestion a rejoint la campagne de « non-divulgation » (Non-Disclosure Campaign) du CDPi. Organisée annuellement, 263 investisseurs issus de 29 pays participent à la campagne cette année, afin d'inciter les entreprises à renseigner davantage d'informations sur leurs impacts environnementaux au travers des questionnaires du CDP. La transparence des entreprises est essentielle pour orienter les capitaux vers la transition vers une économie durable et respectueuse des engagement internationaux des accords de Paris.

Cette campagne vise les 1 400 entreprises les plus émettrices au monde. D'après les estimations du CDP, elles émettent collectivement plus de 4 gigatonnes (Gt) d'équivalent dioxyde de carbone (CO2e) par an.

La transparence est un enjeu clé que nous partageons avec tous les investisseurs et acteurs de la finance, raison pour laquelle Amiral Gestion a souhaité rejoindre l'engagement collaboratif mené par le CDP.

En 2022, Amiral Gestion a participé à la campagne Disclosure du CDP auprès de 22 entreprises au total du compartiment Sextant PEA, dont 9 entreprises en tant que lead investor et 13 en tant que co-signataire :

| Entreprise | Engagement Amiral | Réponse entreprise |
|---|---|---|
| Akwel | **Lead Investor** | A participé à la campagne et a obtenu son premier score : **C** |
| Ceconomy | **Lead Investor** | A participé à la campagne et a obtenu son premier score : **B-** |
| Econocom | **Lead Investor** | A participé pour la première fois à la campagne du CDP mais n'a pas rendu sa réponse visible de tous |
| Hexaom | **Lead Investor** | L'entreprise n'a pas participé cette année |
| Instalco | **Lead Investor** | L'entreprise n'a pas participé cette année |
| Jacquet Metals | **Lead Investor** | L'entreprise n'a pas participé cette année |
| Lumibird | **Lead Investor** | L'entreprise n'a pas participé cette année |
| SES Imagotag | **Lead Investor** | A participé pour la première fois à la campagne du CDP mais n'a pas rendu sa réponse visible de tous |
| Trigano | **Lead Investor** | L'entreprise n'a pas participé cette année |
| Aubay | *Co-signataire* | A participé pour la deuxième fois à la campagne CDP et a obtenu son premier score : **C** |
| Beneteau | *Co-signataire* | A répondu pour la première fois à la version allégée du questionnaire qui n'attribue pas de score cette année |
| Cegedim | *Co-signataire* | A participé pour la première fois à la campagne du CDP mais n'a pas rendu sa réponse visible de tous |

| | | |
|---|---|---|
| Delta Plus Group | *Co-signataire* | A répondu pour la première fois à la version allégée du questionnaire qui n'attribue pas de score cette année |
| DO & CO | *Co-signataire* | L'entreprise n'a pas participé cette année |
| Groupe Cirt | *Co-signataire* | L'entreprise n'a pas participé cette année |
| HelloFresh | *Co-signataire* | L'entreprise n'a pas participé cette année |
| Motor Oil | *Co-signataire* | A répondu pour la première fois à la version allégée du questionnaire qui n'attribue pas de score cette année |
| Sto-Pref | *Co-signataire* | L'entreprise n'a pas participé cette année |
| Synergie | *Co-signataire* | A participé à la campagne et a obtenu son premier score : **D** |
| Boiron* | *Co-signataire* | L'entreprise n'a pas participé cette année |
| Moderna Inc.* | *Co-signataire* | L'entreprise n'a pas participé cette année |
| Axway Software* | *Co-signataire* | A participé pour la première fois à la campagne du CDP mais n'a pas rendu sa réponse visible de tous |

* : Entreprises en portefeuille durant l'année mais absentes au 30-12-2022

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**
  Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**
  Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
  Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
  Non applicable